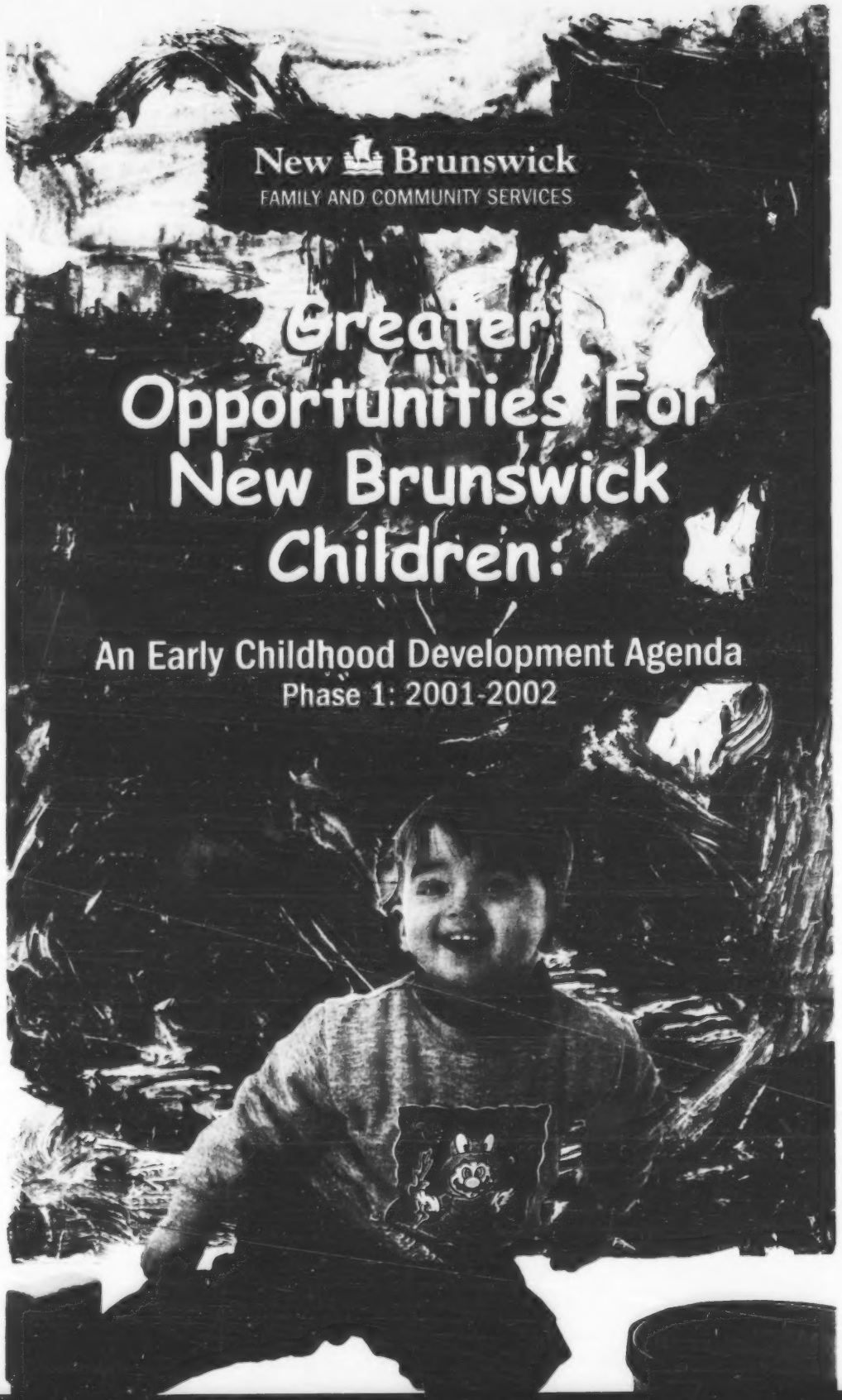
New Brunswick
FAMILY AND COMMUNITY SERVICES
Greater Opportunities For New Brunswick Children:
An Early Childhood Development Agenda
Phase 1: 2001-2002

101-04866/

Table of Contents

Minister's Message 3

1. Building New Brunswick's Early Childhood Development Agenda 4

2. How New Brunswick Currently Supports Early Childhood Development 5

3. Where We are Going 6

3.1 Sharing and Measuring Our Progress 6

3.2 An Agenda For and By New Brunswickers 7

4. New Brunswick's Early Childhood Development Agenda - Phase 1 8

5. Moving Forward 10

hurray

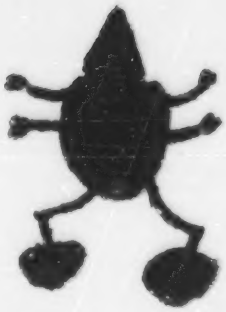

Message from the Minister

Greater Opportunities for New Brunswick Children: An Early Childhood Development Agenda is a blueprint for building a more caring and compassionate society. Although parents are mainly responsible for caring for their children, government needs to invest more in the development of young children to ensure that they reach their full potential.

In April 2001, government will begin the first phase of this Agenda which will help pregnant women, children under six, and their families.

This agenda builds on the successful Healthy Minds School Nutrition Partnership Program which was introduced in 1999, and expanded in 2000, to include students from Kindergarten to Grade 3. In addition, the Province extended child-care leave in New Brunswick to 52 weeks, to support parent-infant bonding. These investments will help our children learn, and will contribute to the economic prosperity of New Brunswick.

The provincial government is committed to working with New Brunswickers to make our province a better place to live, work and raise a family. Our vision is to create a more competitive and compassionate society. Therefore, we believe that it is important to place children and families at the very centre of our social responsibilities.

Hon. Percy Mockler, Minister of Family and Community Services

1. Building New Brunswick's Early Childhood Development Agenda

Parents have always known what researchers confirm – the importance of giving our children the best start possible – to help them achieve their full potential. Greater Opportunities for New Brunswick Children: An Early Childhood Development Agenda outlines plans for investments in pregnant women, young children, and their families. This Early Childhood Development Agenda recognizes that while parents are responsible for caring for their children – communities, non-profit organizations and businesses can also make an important contribution to improving the lives of children in New Brunswick.

OUR VISION:

Creating a bright future for our province means that we must invest in programs and services to help children and young people. A child's earliest years are their most formative. The most important investments we can make in children are, therefore, in their earliest years. We know that the skills and abilities of our young are linked to their personal success and to the success of our society. Therefore, we want to ensure that our children are safe, healthy, and are given the opportunity to learn and to develop their abilities, in loving families, supported by caring communities.

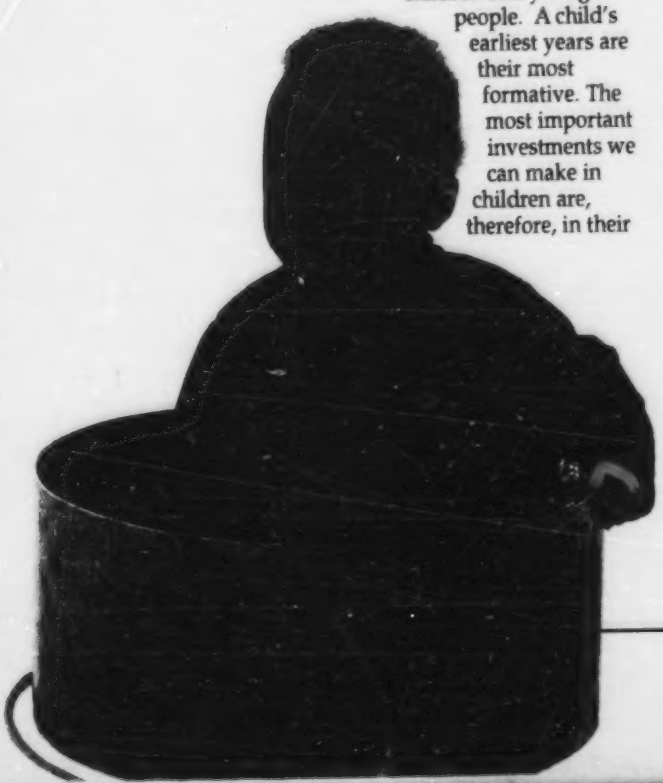

OUR GOAL:

The goal of our early childhood development agenda is to create a society in which all young children are given a greater opportunity to achieve their full potential.

OUR SERVICES:

Our Early Childhood Development Agenda is based on strategies that are supported by research and experience. These services will be client-focused, accessible, affordable and will help communities better support their residents through a partnership approach. These services will also consider the special needs of children with physical and intellectual challenges, children of various cultures, and children in rural areas.

2. Our Current Supports for Early Childhood Development

New Brunswick has built a solid foundation of programs for early childhood development by investing more than $26 million a year in the following programs:

Day Care Services Program (staffing costs only)

The provincial government currently approves and monitors licensed daycares to ensure that all children who attend are safe and receive quality care. On March 31, 2000 there were 10,515 approved day care spaces in 343 facilities across the province.

Day Care Assistance Program $7.5M

Government provides child-care subsidies to ensure that low-income families have access to affordable day care. In addition, the Alternative Child Care Program provides subsidies to families who cannot use licensed child care facilities either because they work shifts, or because there are no facilities nearby. In December 2000, nearly 2,700 children benefitted from these programs.

Early Childhood Initiatives (ECI) $13M

Government invests nearly $13 million a year in the Early Childhood Initiatives Program (ECI) to help improve the development of children before they reach kindergarten. ECI is a province-wide program to help pregnant women and children under five whose development is at risk. These Early Childhood Initiatives include prenatal and postnatal screening and intervention, pre-school clinics for 3 1/2 year olds, home-based early intervention services, daycare services, social work prevention services and home economics services.

In 1999-2000, 17,774 pregnant mothers and children (under five) were assessed by Public Health. Among this group:

- 2,488 newborns (28% of the total) were at risk and received services;
- 1,543 children received early intervention services; and
- more than 429 children benefited from integrated day care services.

The New Brunswick Child Tax Benefit $6M

The provincial government provides an annual benefit of $250 per child to help support children from low-income families. These payments are handled by Canada Customs and Revenue. More than 60,000 children, 19,000 of whom are pre-schoolers, receive this benefit.

3. Where We Are Going:

In April 2000, the provincial government created the Department of Family and Community Services to deliver co-ordinated programs and support to New Brunswickers. One of the main goals of the new department was to develop an early childhood agenda for the Province.

In September 2000, the Prime Minister and provincial Premiers agreed to invest $2.2 billion dollars across Canada in early childhood development over the next five years. Governments agreed to work together – while respecting regional differences. They also agreed that the provinces and territories would identify areas for investment in early childhood programs and services.

This federal funding will benefit pregnant women and young children up to six years of age. In April 2001, New Brunswick will receive $7.3 million – the first installment of this new funding. Over the next five years (2001-2006), New Brunswick expects to receive approximately $50 million in federal funding to invest in the province's preschool children and their families.

Building on its current early childhood development investments, New Brunswick has identified the following four key areas of investment: to promote healthy pregnancy, birth and infancy; to improve parenting and family supports; to strengthen early childhood development, learning and care; and, to strengthen community supports.

3.1 Sharing and Measuring Our Progress

Government will provide progress reports on improved early childhood development programs and services. The New Brunswick government will ensure that these investments will help make New Brunswick a better place to live, work and raise a family.

At the national level, governments have agreed to :

- Report spending and activities in the first year, and report annually on improvements in programs and services;
- Work together to develop ways to compare progress and report on this progress by September 2002; and,
- Report to the public about how early childhood development investments are improving the well-being of our children.

3.2 An Agenda for and by Brunswickers

During the Social Policy renewal consultation, New Brunswickers shared their views on how government could better the lives of young children. This agenda reflects those concerns:

The Role of Families:

- main responsibility for children;
- need for more support; and,
- need for services which are inclusive, regardless of disability, cultural or linguistic background, or geographic location.

The Role of Government:

- long-term commitment on the part of all governments and stakeholders;
- support for families and the removal of barriers which prevent families from meeting their responsibilities; and,
- family-friendly policies that are integrated and focused.

The Importance of Child Development:

- the need for childhood development services for pre-school-aged children to improve their physical, emotional and social well-being;
- more access to quality, affordable child care; and,
- more access to community-based recreation programs.

The Importance of Parent Support and Education

- the need for parenting courses, resources and supports to families to assist them in their child rearing role;
- the need for more information on how children develop; and,
- prevention of child abuse and neglect.

4. New Brunswick's Early Childhood Development Agenda

Phase I (2001 – 2002) of New Brunswick's Early Childhood Development Agenda will:

- Improve the quality of early childhood daycares and learning experiences;
- Strengthen pre-natal care;
- Strengthen early language development of young children.
- Promote safe environments for children in their homes, their communities and their natural environments;
- Strengthen the capacity of communities to support their families and children;
- Support parents in their caregiving role; and
- Support parents in giving their children the best start in life.

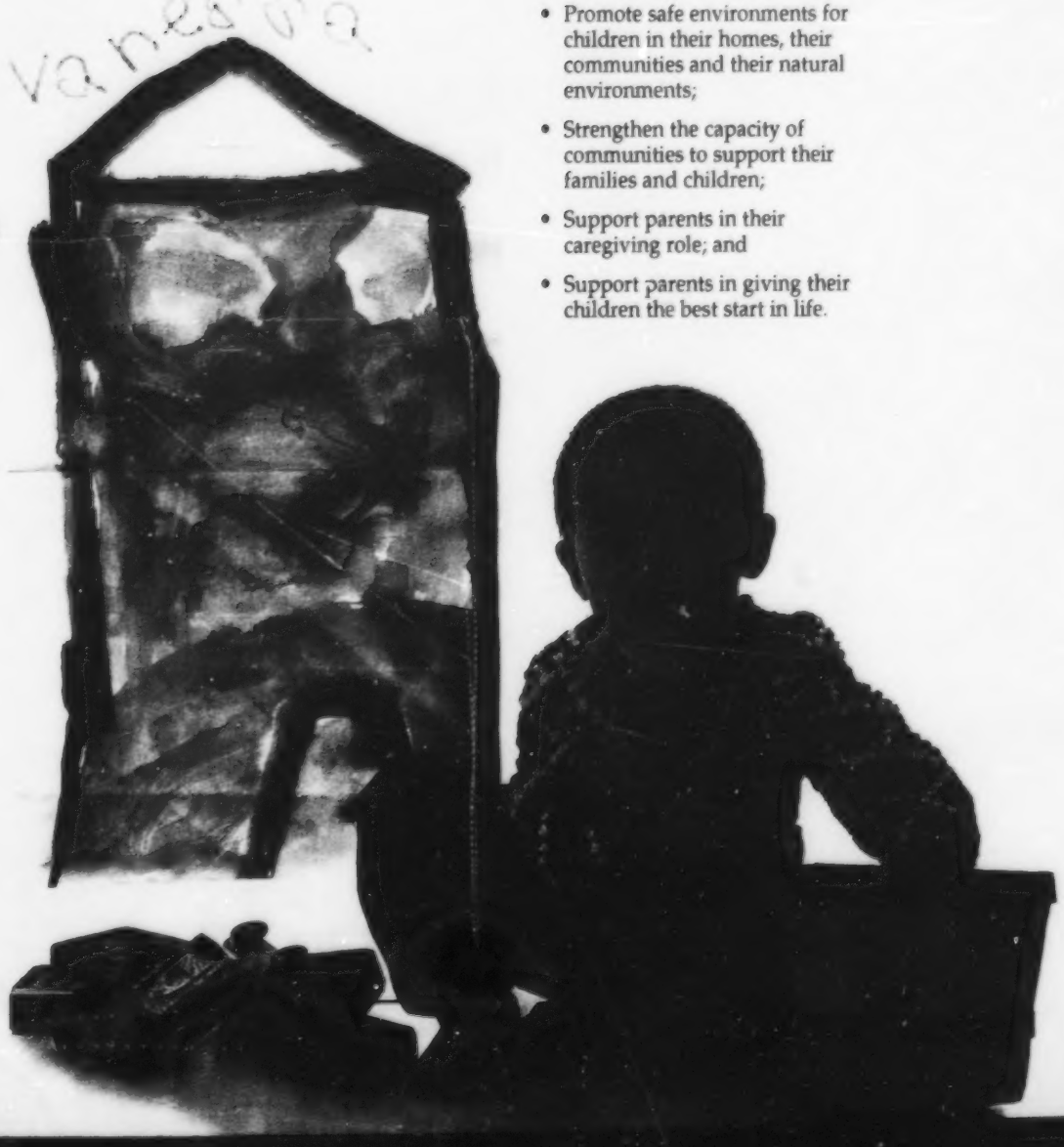

Greater Opportunities For New Brunswick Children

Seven new initiatives reflect these directions for 2001-2002:

Program	Goal	Description
1. Prenatal Benefit Program	Improved health of pregnant women and their newborns.	A new prenatal benefit to provide low-income women with the funding and information for healthy food and lifestyle choices during pregnancy.
2. Enhanced Child Day Care Services	Improved quality of child-care services.	• Increase the availability and quality of infant child care (0-24 months) spaces. • Provide financial assistance with accountability to child day care facilities to improve the quality of service delivery. • Increase access to affordable professional training and ongoing development in the field of early childhood development and child care.
3. Assist Young Children Who Have Witnessed Spousal Assault	Improved child development and prevent the cycle of family violence.	Provide interventions, at transition houses across the province, to preschool children who have been exposed to spousal violence.
4. Community Capacity Building for Children and Families	Families and children live in supportive communities.	Design, and phase-in over time, a community capacity building strategy. Government will help community partners increase their ability to meet the needs of young children and their families.
5. Excellence in Parenting Initiative	Parents are supported in their parenting role	Design, and phase-in over time, an "Excellence in Parenting" strategy, by providing information and resources that respond to the needs of parents and their children.
6. Enhancements to the Early Childhood Initiatives (ECI)	Children are ready for school. Parent-infant attachments are secure.	• Eliminate ECI waiting lists for early intervention services and integrated day care services; • For working parents whose children are participating in the Early Childhood Initiatives, increase their accessibility to full-time integrated day care services. • Pilot a community-based program with the goal of promoting secure attachments between at-risk parents and their new infants.
7. Early Language Program for Preschool Children 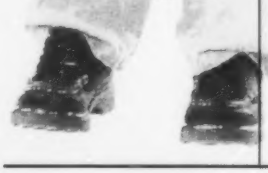	Improved language development	Pilot a community-based language program that will help preschool children who have speech, language and learning disorders by focusing on parents/caregivers. Evaluation of the program may lead to expansion in subsequent years.

5. Moving Forward

New Brunswick's Early Childhood Development Agenda builds on our successes, and lays the groundwork for future investments. It is our commitment to ensuring greater opportunities for the young children of New Brunswick. However, all New Brunswickers must work together in partnership to make New Brunswick's Early Childhood Development Agenda a success. Our combined effort will ensure the well being of our children, our grandchildren and of young people for generations to come.

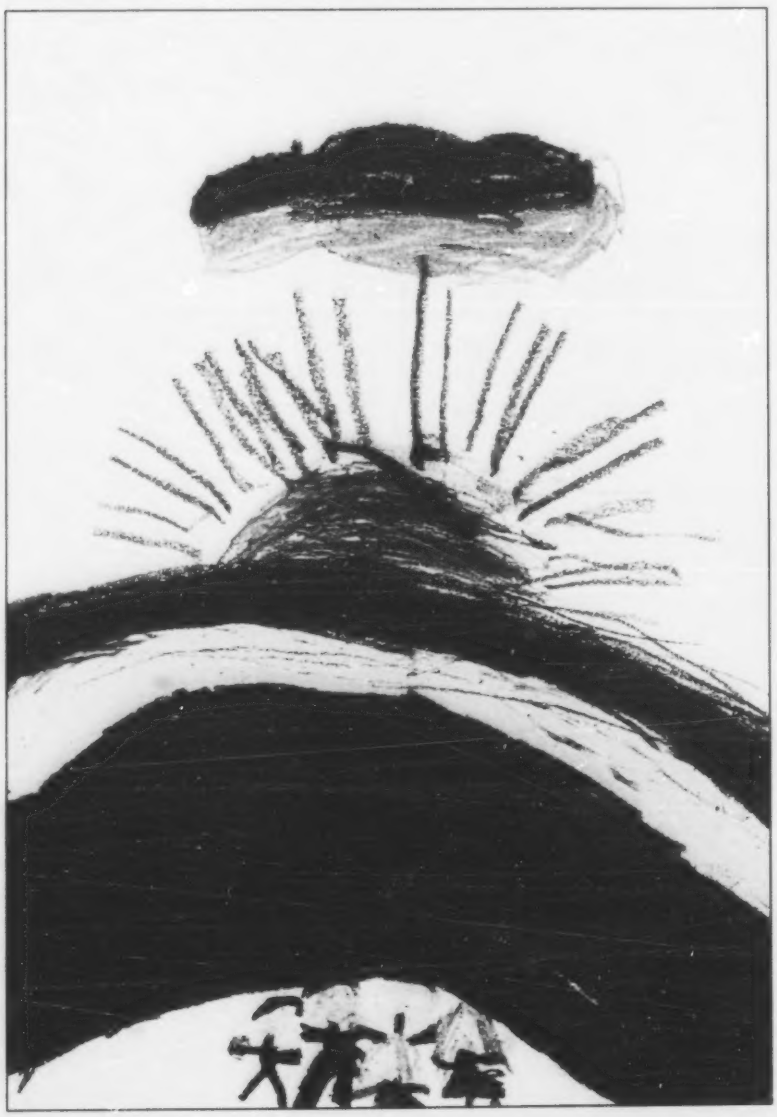

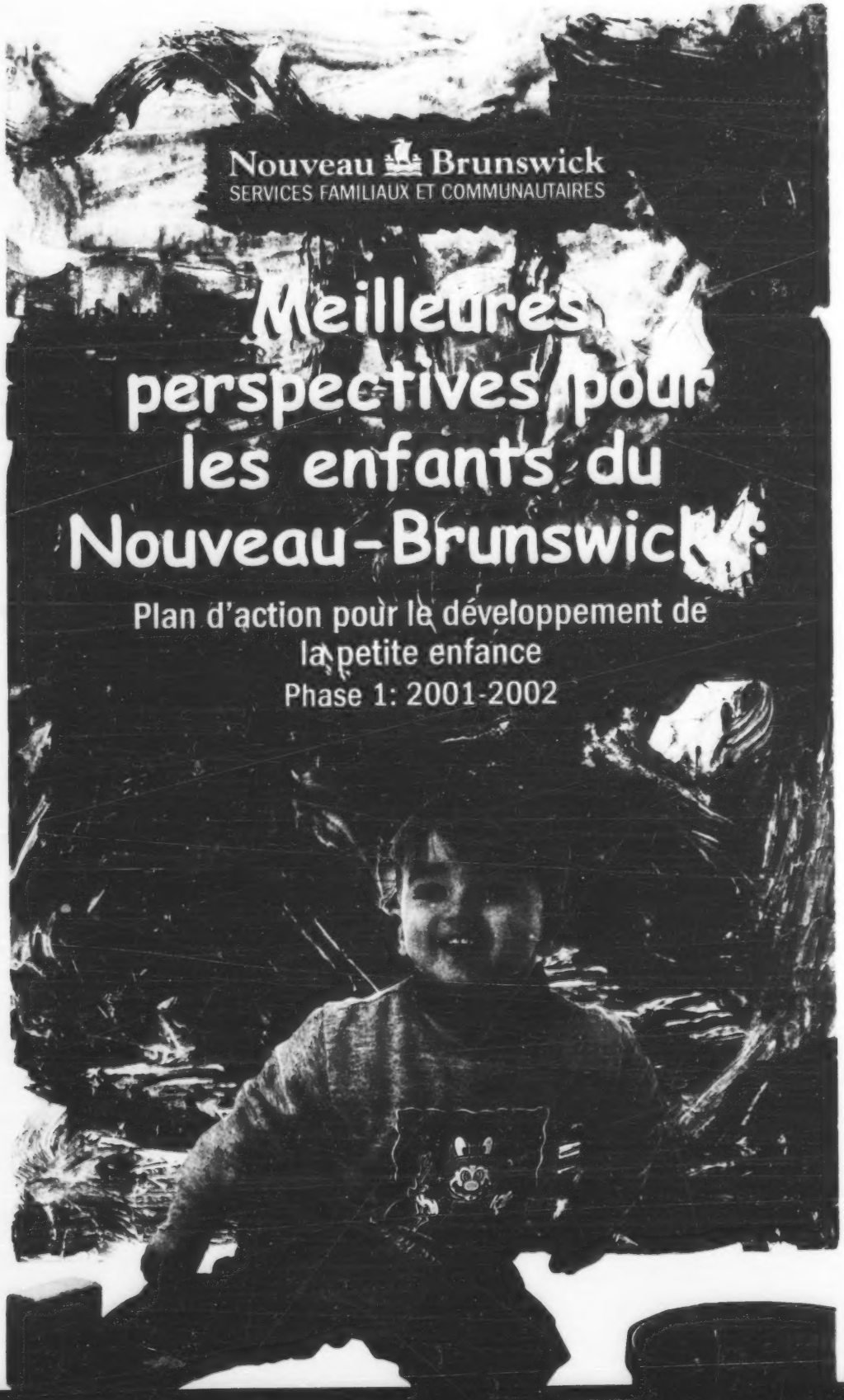
Nouveau Brunswick
SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES
Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick :
Plan d'action pour le développement de la petite enfance
Phase 1: 2001-2002

Table des matières

Message du ministre 3

1. Bâtir le Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick 4

2. Nos contributions actuelles au développement de la petite enfance 5

3. Notre destination : 6

3.1 Partager et mesurer nos progrès 6

3.2 Un Plan d'action établi pour et par les gens du Nouveau-Brunswick 7

4. Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick - phase 1 8

5. Regard vers l'avenir 10

hurray

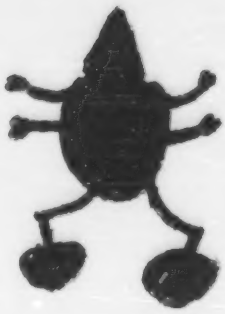

Message du ministre

Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour le développement de la petite enfance est un plan détaillé pour bâtir une société plus attentionnée et compatissante. Même s'il revient tout d'abord aux parents de prendre soin de leurs enfants, tous les gouvernements ont besoin d'investir davantage dans le développement des jeunes enfants afin qu'ils aient la chance de se réaliser pleinement.

En avril 2001, le gouvernement amorcera la première phase de ce programme qui viendra en aide aux femmes enceintes, aux enfants âgés de moins de six ans - et à leur famille.

Le Plan mise sur le succès remporté par le programme de petits déjeuners Initiative Santé qui a été implanté en 1999 et étendu en 2000 pour englober les élèves de la maternelle à la 3e année. De plus, le gouvernement a porté le congé parental au Nouveau-Brunswick à 52 semaines afin d'aider à la formation des liens affectifs entre parents et enfants. Ces investissements aideront nos enfants à apprendre et contribueront à la prospérité économique du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial s'est engagé à travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick pour faire de notre province un meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille. Notre vision est de créer une société plus concurrentielle et compatissante. Nous croyons donc qu'il est important de placer les enfants et les familles au coeur même de nos responsabilités sociales.

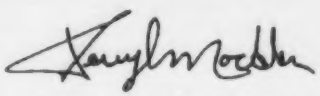

Honorable Percy Mockler, ministre des Services familiaux et communautaires

1. Bâtir le Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Les chercheurs confirment ce que les parents ont toujours su - l'importance de donner aux enfants la chance de développer leur potentiel.

Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour le développement de la petite enfance présente des plans pour venir en aide aux femmes enceintes, aux jeunes enfants et à leurs familles. Le Plan d'action pour le développement de la petite enfance reconnaît que les parents sont responsables de prendre soin de leurs enfants, cependant, les collectivités, les organismes sans but lucratif et les entreprises peuvent également contribuer de façon importante à améliorer la vie des enfants au Nouveau-Brunswick.

NOTRE VISION

Pour assurer un avenir prometteur dans la province, nous devons investir dans les programmes et services afin d'aider nos enfants et nos jeunes. Les premières années d'un enfant sont les plus formatives. C'est donc à ce stade que nous pouvons faire les investissements les plus importants dans les enfants. Nous savons que les compétences et les aptitudes des jeunes sont étroitement liées à leur réussite personnelle et au succès collectif de notre société. Nous voulons nous assurer que nos enfants sont en santé et en sécurité, qu'ils ont la possibilité d'apprendre et de développer leurs capacités uniques au sein de familles aimantes, appuyées par des collectivités attentionnées.

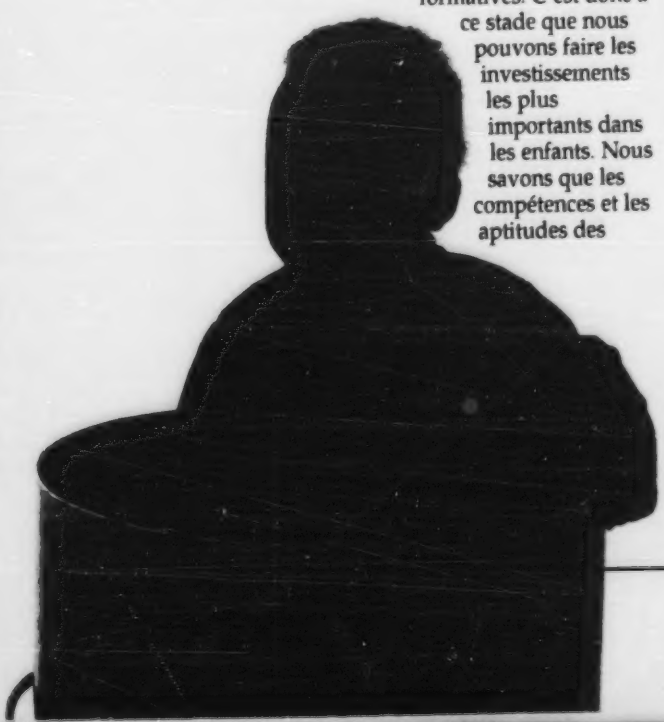

NOTRE BUT

Notre Plan d'action pour le développement de la petite enfance vise à créer une société où tous les jeunes enfants bénéficient de meilleures perspectives pour développer pleinement leur potentiel.

NOS SERVICES

Le Plan d'action pour le développement de la petite enfance est fondé sur des stratégies qui sont appuyées par les recherches et l'expérience. Les services seront axés sur les clients, ils seront accessibles et abordables et ils aideront les communautés à mieux soutenir leurs résidents par le biais de partenariats. Ils tiendront également compte des besoins spéciaux des enfants, notamment ceux qui ont des incapacités physiques et intellectuelles, qui ont différentes origines culturelles ou qui vivent en milieu rural.

2. Nos contributions actuelles au développement de la petite enfance

Le Nouveau-Brunswick a jeté des bases solides pour les programmes de développement de la petite enfance en investissant plus de 26 millions de dollars par année dans les programmes suivants :

Programme de services de garderie (coûts reliés à la dotation en personnel seulement)

Le gouvernement provincial approuve et surveille toutes les garderies agréées pour assurer la qualité des soins qui sont dispensés et la sécurité des enfants qui les fréquentent. En décembre 2000, il y avait 10 515 places approuvées dans 343 garderies de la province.

Programme d'aide pour les services de garderie 7,5 M$

Le gouvernement accorde de l'aide pour les services de garderie afin que les familles à faible revenu aient accès à des garderies abordables. De plus, le Programme de services alternatifs de garde d'enfants aide les familles qui ne peuvent pas utiliser les garderies agréées, parce qu'elles travaillent en dehors des heures habituelles ou parce qu'il n'y a pas de garderie à proximité. En décembre 2000, près de 2 700 enfants ont bénéficié de ce programme.

Initiatives pour la petite enfance (IPE) 13 M$

Le gouvernement investit près de 13 millions de dollars par année dans le programme Initiatives pour la petite enfance (IPE) pour favoriser le développement des enfants d'âge préscolaire. Les IPE sont un programme provincial qui s'adressent aux femmes enceintes et aux enfants jusqu'à l'âge de 5 ans dont le développement est exposé à certains risques. Parmi les Initiatives pour la petite enfance, mentionnons les suivantes :

Dépistage et intervention prénatals et postnatals; Cliniques préscolaires pour les enfants de trois ans et demi; Services d'intervention précoce à domicile; Services de garderies; Services de travail social de prévention; et Services d'économie familiale.

En 1999-2000, la Santé publique a évalué environ 17 774 mères enceintes et enfants (de moins de 5 ans). De ce groupe, environ:

- 2 488 nouveaux-nés (28 % du total) étaient à risque et ont reçu des services;
- 1 543 enfants ont bénéficié des services d'intervention précoce,
- et plus de 429 enfants ont pu bénéficier des services de garderies intégrées.

Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick 6 M$

Le gouvernement provincial accorde une prestation annuelle de 250 $ par enfant pour aider les enfants des familles à faible revenu, par l'intermédiaire de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Plus de 60 000 enfants - dont 19 000 sont d'âge préscolaire - reçoivent la prestation.

3. Notre destination :

En avril 2000, le gouvernement provincial a créé le ministère des Services familiaux et communautaires, afin d'offrir un éventail complet de programmes coordonnés pour venir en aide à la population. L'un des principaux objectifs du nouveau Ministère était d'établir un plan d'action pour le développement de la petite enfance pour la province.

En septembre 2000, le premier ministre et ses homologues des autres provinces ont convenu d'investir 2,2 milliards de dollars étalés sur 5 ans, à l'échelle du pays, dans le développement de la petite enfance. Les gouvernements ont accepté de collaborer, tout en respectant les différences régionales. Ils ont également convenu qu'il reviendrait aux provinces et aux territoires d'établir les secteurs prioritaires d'investissement et d'élaborer les programmes et services de développement de la petite enfance.

Les fonds du gouvernement fédéral sont destinés aux femmes enceintes et aux jeunes enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. En avril 2001, le Nouveau-Brunswick recevra un premier versement de 7,3 millions de dollars. Pour une période de cinq ans (de 2001 à 2006), le Nouveau-Brunswick devrait recevoir environ 50 millions de dollars du gouvernement fédéral pour investir dans les enfants d'âge préscolaire et leur famille.

Misant sur ses investissements actuels dans le développement de la petite enfance, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a défini les quatre principaux secteurs d'investissement suivants : promouvoir la santé à la grossesse, à la naissance et en bas âge; améliorer les mesures de soutien aux parents et à la famille; améliorer le développement de la petite enfance, apprentissage et soins, et améliorer les services de soutien communautaire.

3.1 Communiquer et mesurer les progrès

Le gouvernement présentera des rapports d'étape sur les programmes et services améliorés de la petite enfance. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick verra à ce que les investissements dans le développement de la petite enfance contribuent à faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.

À l'échelle nationale, les gouvernements ont convenu de faire ce qui suit :

- Noter les dépenses et les activités durant la première année et présenter un rapport annuel des améliorations apportées aux programmes et aux services.
- Chercher ensemble des moyens de comparer les progrès et faire rapport au plus tard en septembre 2002.
- Faire rapport au public des améliorations au chapitre du bien-être des enfants qui sont attribuables aux investissements dans le développement de la petite enfance.

3.2 Un Plan d'action établi pour et par les gens du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a consulté les gens du Nouveau-Brunswick sur leurs priorités en matière de développement de la petite enfance dans le cadre du renouvellement de la politique sociale. Le Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick tient compte de ces consultations.

Le rôle des familles :

- responsabilité première des enfants;
- nécessité d'avoir un plus grand soutien; et
- nécessité d'avoir des services qui sont inclusifs, sans égard à l'incapacité, à l'origine culturelle ou à la langue, ou à l'emplacement géographique.

Le rôle du gouvernement :

- engagement à long terme de la part de tous les gouvernements et intervenants;
- soutien aux familles et élimination des obstacles qui empêchent les familles de s'acquitter de leurs responsabilités;
- mesures favorables à la famille qui sont intégrées et bien ciblées.

L'importance du développement de la petite enfance :

- nécessité d'avoir des services de développement de l'enfance à l'intention des enfants d'âge préscolaire pour améliorer leur bien-être physique, affectif et social;
- accès plus étendu à des garderies de qualité et abordables;
- accès plus étendu à des programmes de loisirs communautaires.

L'importance du soutien et de l'éducation des parents :

- nécessité d'avoir des cours sur l'art d'être parent, des ressources et des mesures de soutien à l'intention des familles pour les aider à voir à l'éducation de leurs enfants;
- nécessité d'avoir plus de renseignements sur le développement des enfants;
- prévention des mauvais traitements et de la négligence à l'égard des enfants.

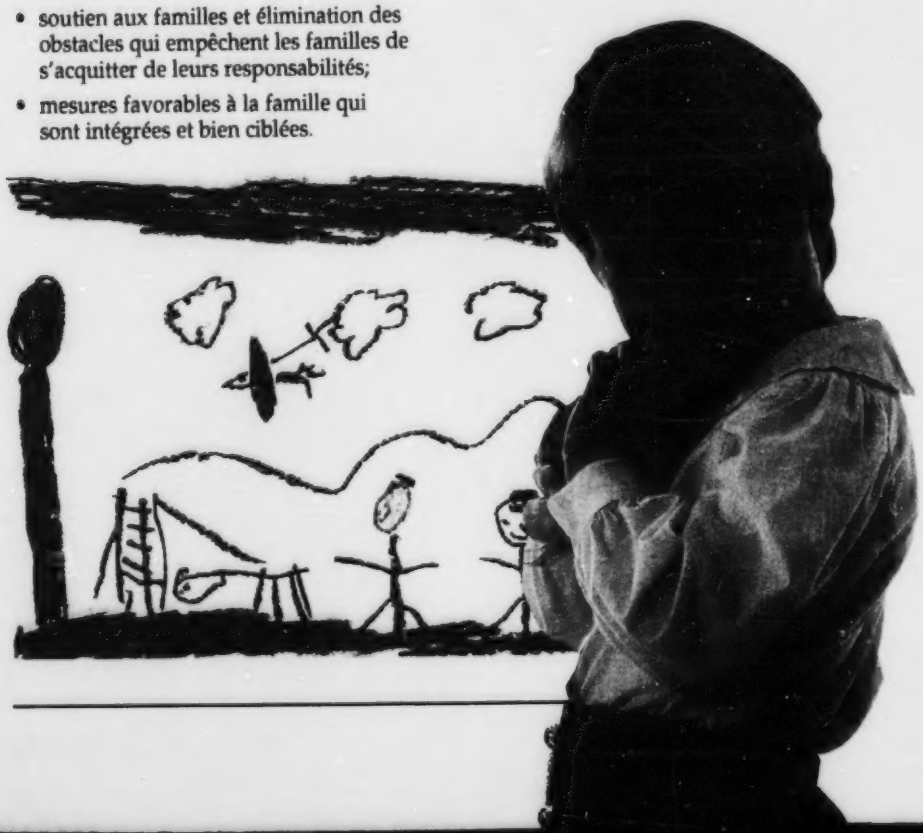

4. Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

La phase I (2001-2002) du Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick contribuera à

- améliorer la qualité des soins en garderie et des expériences d'apprentissage de la petite enfance;
- renforcer les soins prénataux;
- renforcer le développement du langage des enfants d'âge préscolaire.
- favoriser la création d'environnements sécuritaires pour les enfants dans leur foyer, leur collectivité et leur milieu naturel;
- renforcer la capacité des collectivités d'appuyer leurs familles et enfants.
- appuyer les parents dans leur rôle de pourvoyeurs de soins;
- aider les parents à assurer à leurs enfants un bon départ dans la vie.

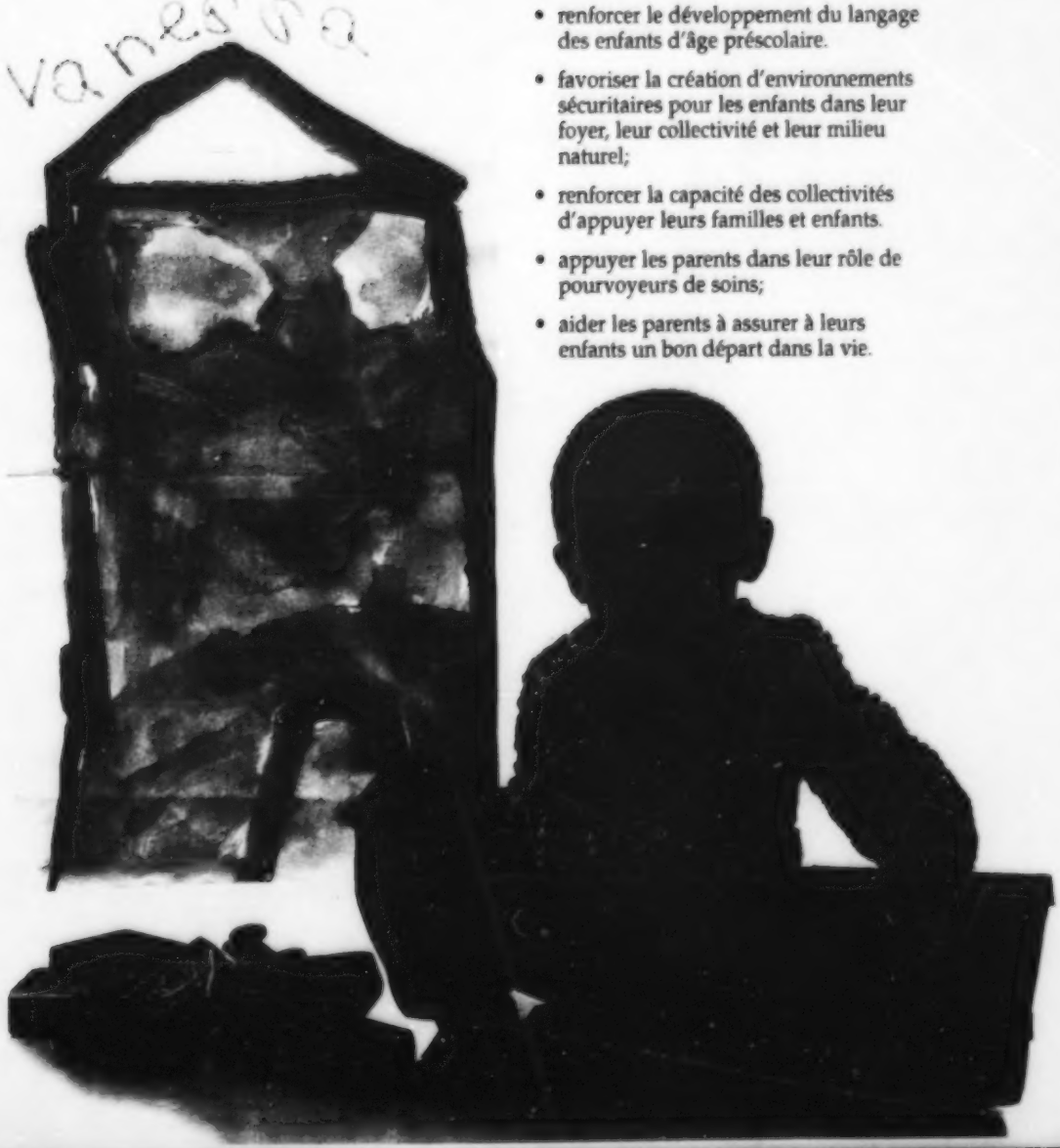

Sept nouveaux projets correspondent à ces orientations en 2001 - 2002 :

Programme	Objectifs	Description
1. Programme de prestation prénatale	Amélioration de la santé des femmes enceintes et des nouveau-nés.	Une nouvelle prestation prénatale afin d'offrir aux femmes à faible revenu les fonds et les renseignements nécessaires pour choisir des aliments et des modes de vie sains durant leur grossesse.
2. Services de garderie améliorés	Amélioration de la qualité des services de garderie.	• Accroître la disponibilité et la qualité des places destinées aux enfants en bas âge (de 0 à 24 mois) dans les garderies. • Accorder de l'aide financière aux garderies, avec obligation de rendre compte, afin d'améliorer la qualité de la prestation des services. • Étendre l'accès à une formation professionnelle abordable en développement de la petite enfance et améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel continu.
3. Aide aux jeunes enfants témoins de violence conjugale	Amélioration du développement des enfants et de la prévention du cycle de la violence familiale.	Offrir des interventions, dans les maisons de transition de la province, aux enfants d'âge préscolaire qui ont été exposés à la violence conjugale.
4. Renforcement des capacités communautaires à l'endroit des enfants et des familles	Les familles et les enfants vivent dans des collectivités qui les soutiennent.	Concevoir et implanter graduellement des stratégies de renforcement des capacités communautaires. Le gouvernement aidera les partenaires communautaires à accroître leur capacité de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leur famille.
5. Projet d'excellence dans le rôle parental	Les parents sont soutenus dans leur rôle parental.	Concevoir et implanter graduellement une stratégie d'« excellence dans le rôle parental », en offrant des renseignements et des ressources accessibles qui tiennent compte des besoins des parents et de leurs enfants.
6. Amélioration des Initiatives pour la petite enfance (IPE)	Les enfants sont prêts pour l'école. Les liens affectifs entre les parents et les enfants en bas âge sont solides.	• Éliminer les listes d'attente des IPE pour les services d'intervention précoce et les services de garderies intégrées. • Pour les parents sur le marché du travail dont les enfants participent aux Initiatives pour la petite enfance, avoir un accès accru aux services de garderies intégrées à plein temps. • Lancer, à titre de projet pilote, un projet communautaire visant à promouvoir la formation de liens affectifs solides entre les parents à risque et leurs enfants en bas âge.
7. Programme de développement du langage pour les enfants d'âge préscolaire	Amélioration de développement du langage.	Lancer un projet communautaire pilote qui aide les enfants d'âge préscolaire, en particulier ceux qui ont des troubles de la parole, du langage ou d'apprentissage en orientant nos efforts sur les parents et les parents-substituts. Selon les résultats de l'évaluation, il est possible que le programme soit étendu au cours des années suivantes.

5. Regard vers l'avenir
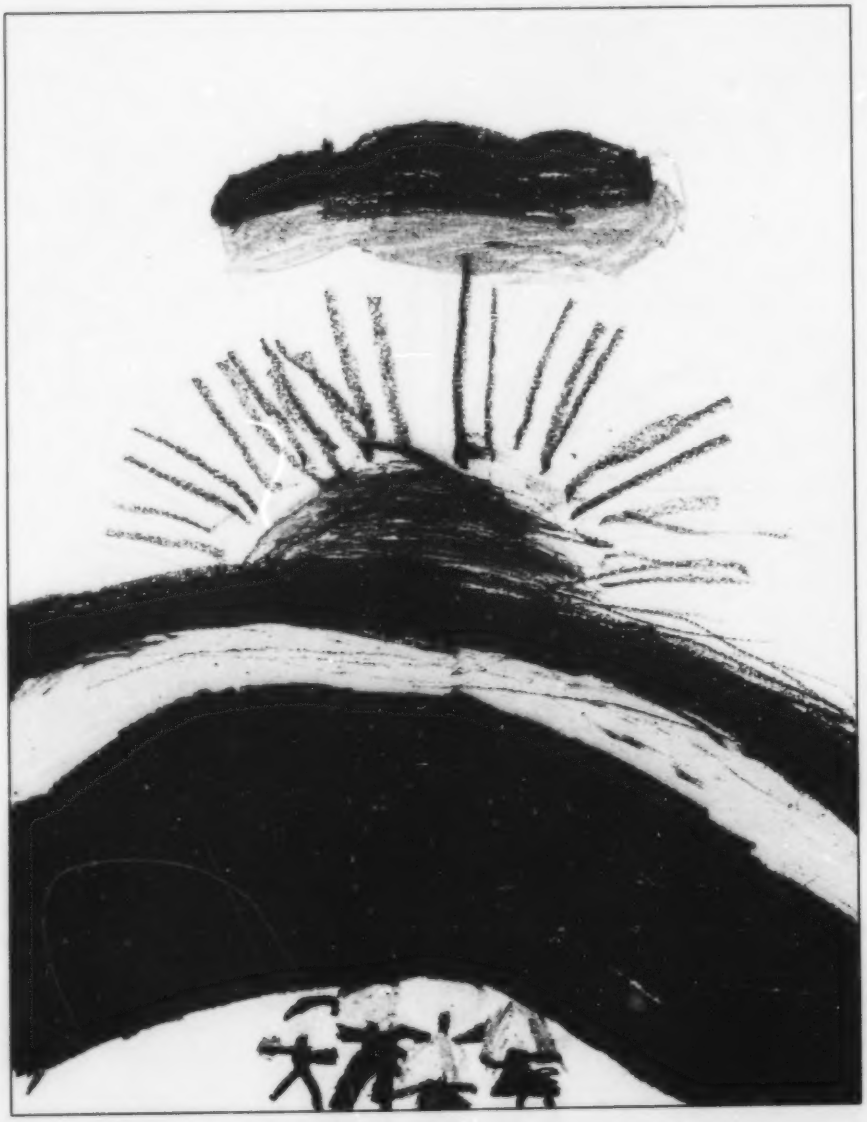
Le Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick mise sur nos succès et jette les bases de nos investissements futurs. Nous nous engageons à offrir de meilleures perspectives aux jeunes enfants du Nouveau-Brunswick. Cependant, il faudra que tous les gens de la province soient des partenaires en vue de faire du Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick un succès. Par nos efforts concertés, nous assurerons le bien-être de nos enfants, de nos petits-enfants et des jeunes pour les générations à venir.